

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 décembre 2022

**Membres présents** : Hervé BONGLET, Marie-Françoise BUNOUST, Simone DÉLIOT, Vincent DUMETIER, Cécile FELIX, Jean-François CHAPON, Jean-Louis FUMEY, Nicolas GIRARDET, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Claude POIRSON et Bernard SÉNÉ  
**Absents** : Évelyne FEIN, Pascale MARGUIER qui donne procuration Marie-Françoise BUNOUST et Stéphane VALLET

**Secrétaire de séance** : Jean Louis FUMEY

Approbation du PV du conseil du 4 octobre 2022

### 1- GBM : convention CAF pour le service périscolaire

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat entre la CAF du Doubs, Grand Besançon Métropole, chacune des 68 communes qui composent la communauté urbaine et les groupements de communes ou syndicats intercommunaux qui détiennent les compétences enfance et jeunesse.

Afin de conserver les financements alloués par la Caf aux dispositifs, actions et équipements cofinancés par les communes implantées sur le territoire, la CTG doit être signée, dans les plus brefs délais, par GBM, les 68 communes et la Caf du Doubs à compter de décembre 2022.

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à :

- se prononcer sur le projet de Convention Territoriale Globale joint en annexe
- autoriser M. le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

### VOTE POUR à l'unanimité

### 2- Point financier de fin d'année présenté par Jean Louis FUMEY, 2e adjoint

Excédent de 66 000 € sans la reprise des crédits de report du projet parking de la Route de la Saline

### 3- Délibération modificative budgétaire et ouverture du quart des investissements 2023

M. FUMEY informe le conseil qu'il convient d'ajuster le budget 2022 par décisions budgétaires modificatives comme suit

<b>- INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses imprévues	020	- 5 000 €
Cuves à eaux	20422	- 2 000 €
Frais Études	2031	- 5 000 €
Autres agencements	2128	- 13 000 €
Terrains de voirie	2112	- 54 000 €
		<u>TOTAL – 79 000 €</u>
Voirie Parking	2152	+ 79 000 €
<b>- FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses imprévues 022		- 4 000 €
657362 frais aux communes		+ 3 600 €
6453 charges salariales		+ 400 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les modifications budgétaires.

**VOTE POUR à l'unanimité**

## **Ouverture du quart des investissements**

Conformément au CGC, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent hors remboursement de la dette.

Le montant budgétisé en dépenses d'investissement 2022 (hors chapitre 16 remboursements d'emprunts) s'élève à

- Budget communal 348 521€

Conformément aux textes applicables, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2022 sur le budget communal 2023 soit 87 130.25 €.

### **VOTE POUR A L'UNANIMITE**

#### **4- Restructuration du bâtiment mairie : présentation de l'avant-projet et demande de subventions**

Présentation de l'avant-projet sommaire de M. MASSON Architecte et du 1<sup>er</sup> chiffrage opérationnel.

Au vu de l'augmentation récente des prix, le conseil municipal choisit de réfléchir sur des modifications du projet pour un coût inférieur.

Prochaine réunion prévue en février avec PLANAIR pour étude sur la diminution des coûts et besoins thermiques

#### **5- Commission culture : programmation 2023**

M. CHAPON rappelle les actions culturelles engagées pour le printemps

- A la lueur des contes :

Le 27 janvier 2023 à 20 h « ROBIN DES BOIS » et le 19 avril 2023 à 20 h « Brin d'Ame »

- Les deux scènes : spectacle avec l'école en janvier et avril
- CAEM : festival Jazz à l'Ascension  
5 concerts sur le samedi dans le parc communal ou le foyer cinéma  
Réflexion en cours sur la restauration et buvette et le tarif des entrées
- Festival Faites moins de bruit : 3 concerts acoustiques en 3 jours sur Besançon  
Une programmation de 2 concerts à Byans le 29 avril pour un coût de 1000 € sans les entrées.
- Compagnie Passe Montagne : le 20 juin avec 2 représentations dans les classes et une représentation le soir en forêt pour 1500 €
- Réflexion avec GBM pour le Mardi des Rives
- Projet cirque à l'étude pour les élèves. Installation d'un chapiteau pendant 3 semaines dans le parc

## **6- Délibération ONF : délivrance des coupes 2023**

- Parcelle 1 Orbège : coupe : environ 300 m3 de grumes sur la moitié de la parcelle
  - Parcelle 3 bout Châtelard : environ 140 m3
  - Parcelle 22 côté Liesle : environ 400m3
  - + Affouage
- Réunion de présentation du plan ONF 2022- 2042 prévue le 15 décembre à 9h

## **7- Questions diverses**

- Compétence EAU reprise en régie par GRAND BESANCON METROPOLE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Des informations précises seront données à tous les usagers en janvier 2023.
- EDF : maintien de la tarification réglementée pour notre commune car moins de 10 agents et moins de 2 millions de budget
- Bulletin municipal : remerciement de toute l'équipe pour le travail de qualité réalisé
- FOYER CINEMA : présentation par Mme BUNOUST, Présidente de l'Espérance sur les besoins, les travaux de rénovations à envisager et les subventions espérées.

Fin de la séance à 22h15